

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [mavillemure-cssenergie-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/07f5459ecf1da5a726c20c7e)
<https://www.cadre21.org/membres/07f5459ecf1da5a726c20c7e>

Date d'obtention : 2026-02-02 18:56:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que cette méthode a été mise en place après plusieurs mois de recherche en collaboration avec les corps policier.

Cette méthode permet de mettre en lumière clairement et efficacement tout acte se rattachant à de la pornographie juvénile afin de mieux intervenir et mieux dirigé les jeunes impliqués.

Qu'elle me permet de sensibilisé les jeunes de l'impact de leur comportements et de leur expliquer les conséquences possible.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle m'aidera à poser les bonnes questions afin d'avoir un portrait plus juste de la situation et de m'aider dans l'orientation des interventions à mettre en place.

Elle me permettra de consigné efficacement les informations et d'établir des protocoles si nécessaire. Finalement elle me permettra de faire le lien efficacement avec le corps policier si nécessaire.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ne pas voir les photos et/ou les vidéos de pornographie.

À ne pas divulguer les noms pour ne pas nuire au processus.